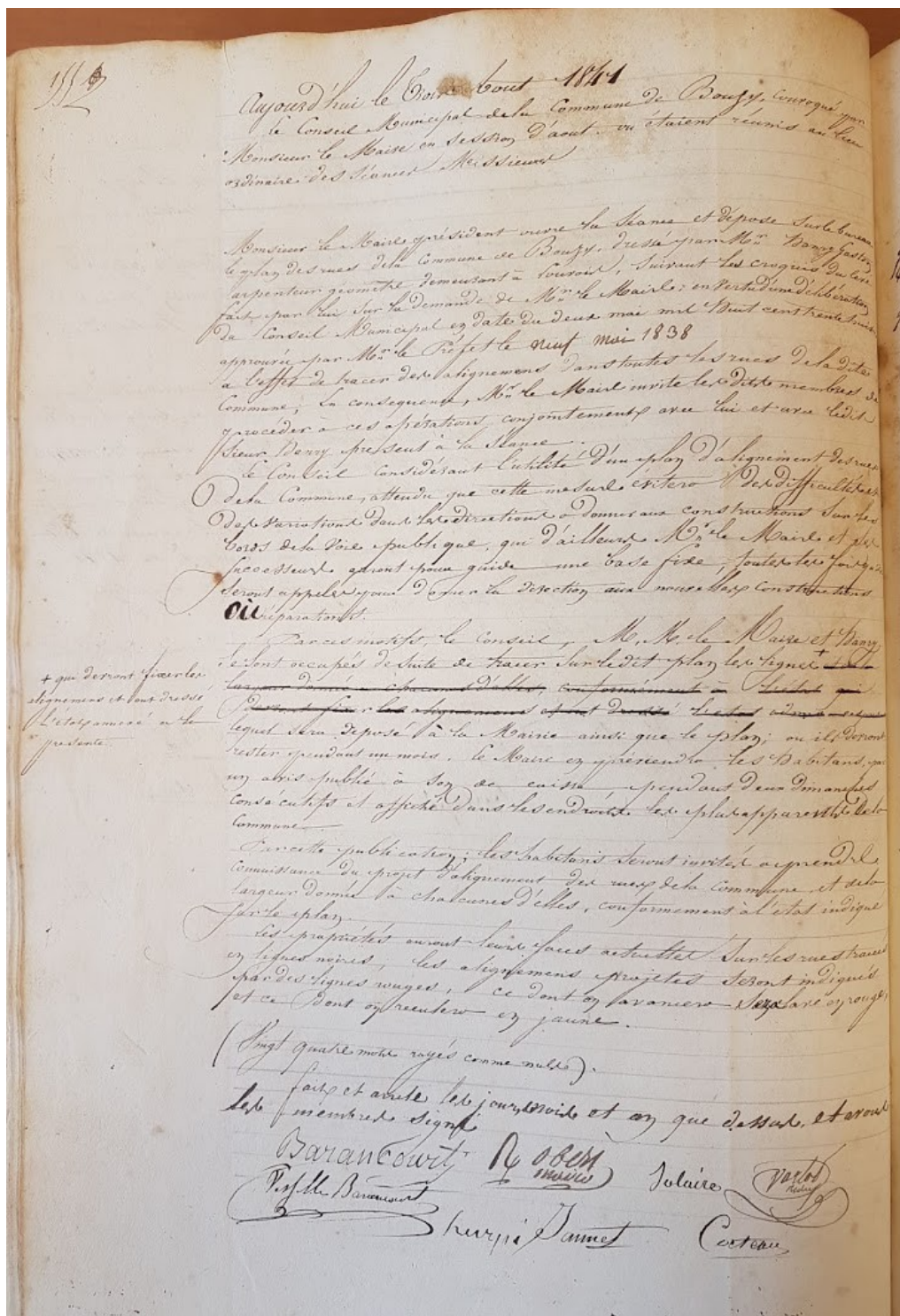


de 1826 à 1856

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17680

fiche n°37

3 août 1841 – Traçage des alignements dans toutes les rues de la commune et « Etat des rues de la commune de Bouzy pour être annexé au plan d'alignement »



« Aujourd'hui le trois août 1841

Le conseil municipal de la commune de Bouzy, convoqué par Monsieur Le Maire en session d'août où étaient réunis au lieu ordinaire des séances.

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance et dépose sur le bureau le plan des rues de la commune de Bouzy, dressé par Monsieur Hanry Gaston, arpenteur géomètre demeurant à Louvois, suivant les croquis du levé fait par lui sur la demande de Monsieur le Maire, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du deux mai mil huit cent trente huit approuvée par Monsieur le Préfet le neuf mai mil huit cent trente huit, à l'effet de tracer des alignements dans toutes les rues de ladite commune. En conséquence, Monsieur le Maire invite les dits membres de procéder à ces opérations conjointement avec lui et avec ledit sieur Hanry, présent à la séance.

Le conseil considérant l'utilité d'un plan d'alignement des rues de la commune, attendu que cette mesure évitera des difficultés et des variations dans les directions à donner aux constructions sur les bords de la voie publique, qui d'ailleurs Monsieur le Maire et ses successeurs auront pour guide une base fixe, toutes les fois qu'ils seront appelés pour donner la direction aux nouvelles constructions ou réparations.

Par ces motifs, le conseil, Messieurs le Maire et Hanry, se sont occupés de suite de tracer sur ledit plan les lignes qui devront fixer les alignements et ont dressé l'état annexé à la présente, lequel sera déposé à la mairie, ainsi que le plan ; où ils devront rester pendant un mois. Le Maire en préviendra les habitants par un avis publié à son de caisse, pendant deux dimanches consécutifs et affiché dans les endroits les plus apparentés de la commune. Par cette publication, les habitants seront invités à prendre connaissance du projet d'alignement des rues de la commune et de la largeur donnée à chacune d'elles, conformément à l'état indique sur le plan.

Les propriétés auront leurs faces actuelles sur les rues tracées en lignes noires, les alignements projetés seront indiqués par des lignes rouges, ceux dont on avancera seront en rouge et ceux dont on reculera en jaune.

Fait et arrêté les jours, mois et an que dessus et avons les membres signé »

168

Etat des rues de la commune de Bouzy pour être annexé au plan d'alignement

N° des Rues	Nom des Rues	Largeur qu'il conviendrait de donner aux rues et aux passages			Largeur totale
		de base	de l'ouverture	de la façade	
1	1 ^{ère} partie de la rue des Muraux	6 ^m	6 ^m		
2	rue de Louvois	6 ^m	6 ^m		
3	(2 ^{ème} partie de la rue des Muraux (1 ^{ère} partie de la rue d'En Haut	6 ^m	6 ^m		
4	(rue d'Avenay (rue de l'Epagnole	6 ^m	6 ^m		
5	1 ^{ère} partie de la Grande Rue	6 ^m	6 ^m		
6	rue de Tours-sur-Marne	6 ^m	6 ^m		
7	rue de la Croix	6 ^m	6 ^m		
8	(rue du Presbytère (2 ^{ème} partie de la Grande Rue	6 ^m	6 ^m		
9	rue de l'Eglise	6 ^m	6 ^m		
10	(rue de la Tournelle (place publique (3 ^{ème} partie de la Grande Rue	6 ^m	6 ^m		
11	rue d'Ambonnay	6 ^m	6 ^m		
12	rue de Condé	6 ^m	6 ^m		

(Note) La rue de Louvois, qui commence par la continuation de l'embranchement du village, un chemin de grande communication n°4.

fait et arrêté le jour mois et an que dessus et avons les
 rencontrés, signés : *R. B. M.* Maire *Barancourt*
H. P. B. Procureur *Barancourt*
J. M. Curé *Barancourt*

« Etat des rues de la commune de Bouzy pour être annexé au plan d'alignement

<u>n° des rues</u>	<u>nom des rues</u>
1	1ère partie de la rue des Muraux
2	rue de Louvois
3	(2ème partie de la rue des Muraux (1ère partie de la rue d'En Haut
4	(rue d'Avenay (rue de l'Epagnole
5	1ère partie de la Grande Rue
6	rue de Tours-sur-Marne
7	rue de la Croix
8	(rue du Presbytère (2ème partie de la Grande Rue
9	rue de l'Eglise
10	(rue de la Tournelle (place publique (3ème partie de la Grande Rue
11	rue d'Ambonnay
12	rue de Condé

(nota : la rue de Tours-sur-Marne fait la continuation de l'embranchement du village, un chemin de grande communication n°4) »